



Le chemin de fer de l'Amérique du Nord

COMMUNIQUÉ

Le CN annonce une augmentation de 25 % de son dividende trimestriel en espèces

MONTREAL, le 27 janvier 2015 – Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd'hui que son Conseil d'administration a autorisé une augmentation de 25 % du dividende trimestriel en espèces de la Compagnie. Avec cette augmentation, le dividende annualisé de la Compagnie est de 1,25 \$ CA par action ordinaire. La hausse de 25 % du paiement de dividende annuel constitue la plus importante dans l'histoire du CN.

Luc Jobin, vice-président exécutif et chef de la direction financière du CN, a déclaré : « En cette 20^e année depuis la privatisation du CN, nous sommes heureux de poursuivre notre engagement visant à augmenter le rendement pour les actionnaires. La hausse substantielle du dividende témoigne de la solide performance financière que la Compagnie continue d'afficher et de sa confiance en ses perspectives d'avenir. Elle est également compatible avec notre nouvel objectif de nous rapprocher graduellement d'un ratio de distribution de 35 %. »

Un dividende trimestriel de trente et un cents et quart (0,3125 \$ CA) par action ordinaire sera versé le 31 mars 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 mars 2015.

En tenant compte de l'annonce faite aujourd'hui, le CN a déclaré des augmentations annuelles de son dividende 19 fois d'affilée, et ce, en moyenne de 17 % par année depuis son premier appel public à l'épargne en 1995.

Énoncés prospectifs

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et aux termes des lois canadiennes régissant le commerce des valeurs mobilières. Le CN met le lecteur en garde contre le fait que ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses, et sont à la discrétion du Conseil d'administration pour ce qui concerne la déclaration de dividendes. La Compagnie prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de la performance future et impliquent des risques connus ou non, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats réels ou la performance réelle de la Compagnie ou du secteur ferroviaire par rapport aux perspectives ou aux résultats futurs ou à la performance future implicites dans ces énoncés.

Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs ci-dessus comprennent, sans en exclure d'autres, les impacts de la conjoncture économique et commerciale générale, la concurrence dans le secteur, l'inflation, les fluctuations monétaires et des taux d'intérêt, les variations de prix du carburant, les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, la conformité aux lois et règlements sur l'environnement, les mesures prises par les organismes de réglementation, les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les inondations et les tremblements de terre, les négociations syndicales et les interruptions de travail, les réclamations liées à l'environnement, les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges, les risques et obligations résultant de déraillements, de même que les autres risques et hypothèses décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra trouver un résumé des facteurs de risque et des

hypothèses principaux dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois canadiennes applicables au commerce des valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'il fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Véritable pilier de l'économie, le CN transporte annuellement des marchandises d'une valeur approximative de 250 G\$ pour un large éventail de secteurs, tels les ressources naturelles, les produits manufacturés et les biens de consommation, sur un réseau ferroviaire qui couvre le Canada et le centre des États-Unis. Le CN – la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales ferroviaires actives – dessert les villes et ports de Vancouver et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans, et Mobile, en Alabama, ainsi que les régions métropolitaines de Toronto, Edmonton, Winnipeg, Calgary, Chicago, Memphis, Detroit, Duluth-Superior, au Minnesota et au Wisconsin, et Jackson, au Mississippi. Il a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Pour de plus amples renseignements sur le CN, visitez le site Web de la Compagnie à l'adresse www.cn.ca.

-30-

Sources :

Médias

Pierre Bergeron
Directeur régional
Affaires publiques et gouvernementales
514 399-6450

Investisseurs

Janet Drysdale
Vice-présidente
Relations avec les investisseurs
514 399-0052